

Pôle académique des bourses nationales

Région académique PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DSDEN84/19-811-35 du 01/04/2019

CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE LYCEE - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Références : Article D531-24 du code de l'éducation - Circulaire ministérielle n°2018-058 du 23 mai 2018 (B.O.E.N n°21 du 24/05/2018)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public

Dossier suivi par : Mme ARIZZOLI - Tel : 04 90 27 76 16 - Mail : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire académique relative à la campagne des bourses nationales de lycée pour l'année scolaire 2019-2020, accompagnée des annexes et des documents de support disponibles sur PLEIADE.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse

Pôle académique des bourses nationales

> Dossier suivi par Hélène MALAPTIAS Téléphone 04 90 27 76 77 Fax 04 90 27 76 38 Mél. helene.malaptias @ac-aix-marseille.fr

Stéphanie ARIZZOLI Téléphone 04 90 27 76 16 Fax 04 90 27 76 38 Mél. pole.bourses @ac-aix-marseille.fr

> 49 rue Thiers 84077 Avignon

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h 13h30 – 16h30

> Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame des 7 douleurs



Avignon, le 28 mars 2019

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré *Pour attribution*

Mesdames et Messieurs les assistants sociaux *Pour information*

s/c de Messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

Objet : Campagne Bourses Nationales d'études du second degré de lycée Année scolaire 2019-2020

P.J : Dossier et fiches

La présente note a pour objet de préciser les modalités d'application résultant de la codification des aides à la scolarité et d'apporter les informations nécessaires à la mise en œuvre de la campagne des bourses nationales 2019-2020 qui s'achèvera le 4 juillet 2019.

I - LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires potentiels sont les suivants :

tous les élèves de collège qui accèderont au lycée à la rentrée 2019 ;

- les élèves scolarisés en lycée, en établissement régional d'enseignement adapté ou au centre national d'enseignement à distance, non boursiers à ce jour, suivant soit une formation initiale, soit une FCIL ou une mention complémentaire de niveau V ou IV. Les élèves inscrits dans une formation prépa-concours infirmiers et sages-femmes ne relèvent pas du dispositif des bourses de second degré de lycée.

Les élèves déjà boursiers de lycée ne doivent en aucun cas déposer une demande de bourse.

Une demande de bourse devra être faite, même si le choix d'orientation de l'élève n'est pas encore arrêté.

Les bourses nationales sont attribuées, sous réserve de recevabilité de la demande, selon un barème national comprenant 6 échelons. Ce barème prend en considération les ressources en fonction des charges du foyer fiscal de la personne présentant la demande de bourse.



II - INFORMATION DES FAMILLES – FORMULATION DE LA DEMANDE

A - Information des familles

J'appelle votre attention sur la campagne d'information qui est conduite sous votre responsabilité auprès des familles des élèves concernés, notamment celles des élèves déjà boursiers en collège.

Toutes les mesures doivent être prises pour aider ces dernières dans leurs démarches et leur apporter conseil quant aux pièces à fournir pour justifier de leurs ressources ou de leur situation.

Afin de réduire les situations de non recours aux bourses nationales, il conviendra de relancer les familles qui n'auraient pas déposé leur demande.

Cette étape de relance sera particulièrement nécessaire en collège auprès des parents d'élèves de troisième au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai. Pour vous aider, l'édition des boursiers de 3^{ème} n'ayant pas déposé de demande de bourse de lycée est disponible dans l'outil Bourses de SIECLE et peut être utilisé à tout moment de la campagne. De même, lors de l'inscription au lycée en fin d'année scolaire, un rappel sera également à mener auprès des parents d'élèves sur la date de fin de campagne fixée au 4 juillet 2019.

B - Demande de bourse de lycée en ligne

Dans le cadre de la simplification des demandes de bourses scolaires, il vous appartient de favoriser la demande de bourse en ligne qui est accessible par le portail Scolarité Services et d'organiser sa gestion en mobilisant les acteurs au sein de l'établissement et à l'extérieur (associations...).

Si elles n'en disposent déjà, il convient de communiquer aux familles les codes d'accès au téléservice et de leur préciser la nécessité de se créer une adresse courriel pour l'activation du compte Éducation nationale.

La généralisation du service en ligne des demandes de bourses de collège a mis en évidence un fort besoin d'accompagnement de certaines familles.

Afin de vous aider à conduire ce changement pour le service en ligne des bourses de lycée, le ministère a diffusé des supports d'accompagnement sur l'intranet Pléiade :

- un flyer à imprimer et à remettre aux parents (format A4 et A5) ;

- une affiche à apposer dans l'établissement pour informer les parents ;
- un guide de préparation de la campagne à l'attention des chefs d'établissement ;
- un guide pour accompagner les parents (destiné aux établissements) ;

- un guide de suivi des demandes de bourses en ligne destiné aux personnes en charge de la réception des demandes (réception des justificatifs des demandes) ;

- un guide « Découvrir France Connect ».

Ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :

https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SRI/projets/scolarite/Pages/Demande-debourse-de-lycee-en-ligne.aspx

D'autres supports sont également consultables et téléchargeables par les familles sur le site <u>http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html</u> :

- un guide de première connexion à Scolarité Services ;

- deux tutoriels vidéos qui simulent une demande de bourse en ligne après connexion via le compte Éducation nationale ou via France connect.

C - Demande de bourse de lycée format papier

Pour certaines situations, le dossier en format papier sera la seule possibilité pour faire une demande de bourse :

- absence d'avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017 du demandeur ;

- pas d'enfant à charge fiscale sur l'avis d'impôt du demandeur du fait d'un changement de garde récent.



3/5

Le dossier pré-imprimé nécessaire à la demande d'aide doit être retiré par le demandeur auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par l'élève susceptible d'obtenir une bourse.

L'imprimé conforme " demande de bourse nationale de lycée " téléchargeable sur le site <u>www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee</u> sera utilisé à l'exclusion de tout autre document. Cet imprimé comporte deux pages (recto-verso), ainsi qu'une notice (recto) qu'il vous appartient de reproduire **au format A3** (de couleur verte), en utilisant les trois pages, afin de disposer d'un dossier dans lequel seront insérées les pièces à joindre.

Les nom, prénom et date de naissance de l'élève sont portés distinctement en lettres majuscules. L'I.N.E., le numéro de l'établissement et la date du dépôt du dossier sont complétés par l'établissement dans le cadre réservé à cet effet.

Dans l'intérêt du demandeur, vous devez veiller à ce que le questionnaire « *pour une étude rapide de vos droits* » soit renseigné et accompagné des pièces utiles à l'instruction du dossier (cf liste à la rubrique 4 du dossier).

D. Dépôt des demandes et accusé de réception :

Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève. La date limite de dépôt des demandes de bourse nationale d'études du second degré de lycée pour l'année scolaire 2019-2020 est fixée au **4 juillet 2019.**

Afin d'éviter tout litige ultérieur, chaque famille ayant déposé un dossier de demande de bourse en ligne ou en version papier doit se voir délivrer un accusé réception.

Pour les bourses de lycée formulées en ligne, un accusé d'enregistrement est transmis au demandeur dès la fin de la saisie sur son adresse courriel.

Pour les dossiers en format papier, un accusé de réception édité dans le module Bourses de l'application SIECLE sera remis au demandeur.

Il ne sera pas possible de saisir la réception d'un dossier papier pour le même élève s'il y a déjà une demande réceptionnée dans le téléservice.

III – INSTRUCTION DES DEMANDES DE BOURSE DE LYCEE

Les ressources prises en compte pour l'attribution des bourses nationales sont les revenus au titre de **l'année 2017** (avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017).

La prise en compte d'une année plus récente au titre des revenus ne peut s'effectuer qu'à la double condition suivante, telle qu'elle est formulée au code de l'Éducation :

NOUVEAUTÉ 2019

- toute modification de la situation personnelle du demandeur

et

- diminution de ressources par rapport à l'année de référence.

Lorsque le demandeur fait état (au moment du dépôt de la demande) d'un changement de situation entraînant une diminution de ressources en <u>2018</u>, il fournira tout justificatif de cette modification, une attestation de paiement de la CAF et l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, dès sa réception.

Lorsque le demandeur fait état (au moment du dépôt de la demande) d'un changement de sa situation <u>familiale</u>: décès, divorce ou séparation attestée, résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision, entraînant une diminution de ressources en <u>2019</u>, il fournira tout justificatif de cette modification, une attestation de paiement de la CAF et l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, dès sa réception si les revenus sont en diminution en 2018.

Même si dans les pièces à fournir figure « l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, dès sa réception », il est impératif que la demande soit déposée dès maintenant avec les justificatifs du changement de situation. L'avis d'impôt 2019 devra être fourni par la suite.

En aucun cas, les revenus de l'année 2019 ne seront pris en compte.



4/5

En cas de séparation ou de divorce depuis le 1^{er} janvier 2017, il convient de joindre l'extrait de jugement fixant la résidence habituelle des enfants et une attestation de paiement de la CAF.

Pour toutes les situations de concubinage, les revenus des deux concubins sont pris en compte, même si le concubin n'est pas parent de l'élève candidat à bourse.

Pour les situations de résidence alternée, seul le revenu du parent qui présente la demande sera pris en considération s'il est en situation de parent isolé (fiscalement).

S'il vit en concubinage, les revenus de son concubin(e) seront également pris en considération.

S'il est remarié, les revenus du nouveau ménage seront pris en compte.

Si l'enfant pour lequel la bourse est demandée est désormais à la charge du demandeur et ne figurait pas sur l'avis d'imposition 2018, le demandeur fournira l'attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à sa charge et un justificatif du changement de résidence de l'enfant.

Si la demande concerne un enfant dont le demandeur a la tutelle, il conviendra de fournir la copie de la décision de justice désignant le tuteur ou la décision du conseil de famille et l'attestation de paiement de la CAF.

N.B : Par demandeur, il faut entendre la ou les personnes physiques qui, au sens de la législation sur les prestations familiales, assument la charge effective et permanente de l'élève, ou l'élève majeur s'il est autonome financièrement.

IV - CONTROLE ET TRANSMISSION DES DOSSIERS

A - Demande de bourse de lycée en ligne

Vous pourrez suivre l'état des demandes déposées en ligne et saisir la réception des justificatifs réclamés aux demandeurs.

Il conviendra de transmettre au service académique des bourses les justificatifs remis par les parents au secrétariat de l'établissement à l'aide des bordereaux édités dans Siècle bourse de lycée.

B - Demande de bourse de lycée format papier

Je vous saurai gré de bien vouloir vérifier avec le plus grand soin pour chacun des dossiers :

- la présence des pièces obligatoires suivantes :
 - l'avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017 ;
 - le questionnaire « pour une étude rapide de vos droits » ;
 - l'engagement du demandeur (date et signature du responsable légal).
- > la présence des pièces complémentaires suivantes :
 - toutes les pièces justifiant d'une situation particulière.

La date limite de dépôt des demandes de bourse nationale d'études du second degré de lycée est fixée au 4 juillet 2019 par le ministère de l'Éducation nationale.

Toutefois, afin de permettre l'étude des dossiers et la réponse aux familles avant la fin de l'année scolaire, vous m'adresserez les dossiers dûment contrôlés, signés du chef d'établissement, <u>au fur et à mesure de leur dépôt</u>, <u>sous le présent timbre (retour DSDEN de Vaucluse)</u>.

Il vous appartient de transmettre à mes services toutes les demandes de bourses nationales de lycée déposées dans votre établissement, <u>même hors délai</u>, en indiquant la date de réception en première page du dossier.

Chaque dépôt de dossier papier doit <u>OBLIGATOIREMENT</u> faire l'objet de votre part d'une saisie de la date de réception dans SIECLE Bourse, partie Bourse de lycée.



5/5

Cette saisie donne lieu à l'édition de l'accusé de réception à remettre obligatoirement au demandeur.

Vous devez impérativement et sans exception imprimer les bordereaux de transmission à l'appui des dossiers.

Dans la mesure du possible, les réponses seront adressées aux familles avant la fin de l'année scolaire.

Pour les demandes parvenues en fin de campagne, les familles seront susceptibles de ne recevoir une réponse qu'à la rentrée scolaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez au respect de ces modalités et du calendrier très contraint.

Christian PATOZ

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2019 - 2020 - Année de référence des revenus : 2017

	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017					
Nombre d'enfants à	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
charge						
1	18 105	14 332	12 172	9 817	6 101	2 384
2	19 497	15 636	13 278	10 708	6 779	2 849
3	22 281	18 241	15 491	12 494	8 135	3 776
4	25 763	20 849	17 705	14 279	9 490	4 701
5	29 245	24 758	21 024	16 956	11 524	6 091
6	33 424	28 666	24 344	19 635	13 559	7 480
7	37 601	32 576	27 665	22 310	15 592	8 872
8 ou plus	41 780	36 487	30 985	24 988	17 626	10 261
Montant annuel de la bourse	438 €	540 €	636 €	732 €	831 €	930€

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	522€	642€	762€	882€	1002€
---	------	------	------	------	-------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 € → Du 28 mars au 4 juillet 2019

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE





Ce service en ligne a recu l'agrément de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil)

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Les établissements innovent et facilitent les démarches des parents

Du 28 mars au 4 juillet 2019

Connectez-vous à SCOLARITÉ SERVICES pour demander une bourse de lycée



Contact :



Ce service en ligne a reçu l'agrément de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil)



Demande de bourse de lycée en ligne

Préparation de la campagne 2019

Guide à l'attention des chefs d'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE



La démarche de simplification des demandes de bourse scolaire a été initiée à l'automne 2014. Dans ce cadre, des simulateurs de calculs de bourses pour le collège et le lycée ont été mis en ligne sur le site education.gouv.fr. Cette démarche participe de la contribution des EPLE à la modernisation et la simplification de l'action publique.

Depuis 2018 le service de demande de bourse de lycée a été généralisé à tous les établissements publics dans l'ensemble des académies : plus de 170 000 demandes de bourses ont été effectuées en ligne, soit 52% des demandes reçues au 17 juillet 2018.

Ce service en ligne "bourse de lycée" s'adresse aux familles dont les enfants sont scolarisés en classe de troisième dans un collège public ou dont les enfants sont scolarisés en lycée public et non boursiers de lycée en 2018-2019.

Le téléservice de demande de bourse de lycée est intégré au portail Scolarité Services qui donne aussi accès à la fiche de renseignement, à l'inscription au lycée et au livret scolaire unique notamment. Ce service intégré certifie le lien responsable-élève(s) et s'appuie sur la récupération des données fiscales du demandeur directement auprès de la direction générale des finances publiques. Il permet ainsi de simplifier la démarche des parents d'élèves et de fiabiliser et faciliter le suivi des demandes de bourse de lycée dans votre établissement grâce à leur transfert automatique dans Siècle Bourse, et d'en faciliter l'instruction par les services académiques.

Les campagnes de demandes en ligne des bourses ont mis en évidence **un fort besoin d'accompagnement de certaines familles**. La mobilisation des équipes de votre établissement est donc majeure pour favoriser l'utilisation du service en ligne des bourses de lycée et conduire ce changement.

Une étape de relance est particulièrement nécessaire en collège auprès des parents d'élèves de troisième au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai. Pour vous aider, l'édition des boursiers de 3^{ème} n'ayant pas encore déposé une demande de bourse de lycée est à votre disposition dans l'outil Bourses de SIECLE et peut être utilisé à tout moment de la campagne.

Le présent guide vise à faciliter la préparation de la campagne annuelle de bourse de lycée pour l'année scolaire 2019-2020 qui se déroulera du 28 mars au 4 juillet 2019.

Il comprend :

- une liste des actions à prévoir avant et pendant la campagne
- un zoom sur les premières tâches à accomplir : activation du téléservice et notification des comptes d'accès

Parallèlement vous sont transmis :

- un guide pour le suivi des demandes de bourse de lycée en ligne destiné aux personnes chargées de la réception des demandes et des éventuelles pièces à joindre à la demande, ainsi que de la relance auprès des familles;
- un kit de communication qui vous permettra d'accompagner les parents pendant la campagne et qui comprend : un document flyer à remettre, un tutoriel vidéo décrivant la demande de bourses de lycée en ligne, un tutoriel décrivant le parcours de connexion au portail Scolarité Services.



Période	Actions	Ressources
Mars	 Informer les familles des élèves de troisième ou de lycée non boursiers que la demande de bourse de lycée pour la rentrée 2019 s'effectuera en ligne ; Inciter les familles, si nécessaire, à se créer une adresse mèl (indispensable pour l'activation du compte Education nationale) et à contacter les services sociaux ou les associations locales pour être aidées dans cette démarche ; 	 Affiche - flyer Simulateur et informations sur <u>www.education.gouv.fr/aides-</u> <u>financieres-lycee</u>
Mars	 Activer les téléservices (pour les établissements qui n'ont aucun service ouvert) ; Notifier les comptes Education nationale des responsables d'élèves scolarisés en 3ème ou au lycée en 2018-2019 ; Personnaliser le message d'accueil de l'établissement sur le portail Scolarité services (annonce ouverture du téléservice bourse de lycée fin mars 2019, contact établissement). 	 Guide de préparation de la campagne de bourses de lycée 2019/activation des comptes
Mars	 Communiquer aux responsables d'élèves leur compte Education nationale qui permet de se connecter au portail Scolarité Services et d'accéder à la demande de bourse de lycée. 	 Courrier ou mél de création des comptes Education nationale, générés automatiquement ;
Fin mars à fin juin	 Organiser les modalités d'accompagnement des parents d'élèves pour la demande de bourse de lycée en ligne : Au sein de l'établissement (espace dédié, personnes en charge) ; A l'extérieur de l'établissement avec les services sociaux et associations locales qui peuvent compléter l'action de l'établissement (ex : relayer l'information, assister à la création de comptes mél) 	 Guide de préparation de la campagne bourses de lycée 2019/témoignages
Fin mars	 Communiquer aux personnes qui seront chargées de renseigner les parents d'élèves les supports d'accompagnement fournis par le ministère. 	 Flyer à remettre aux parents Guide imprimable pour la connexion au portail Scolarité services Tutoriel vidéo pour la demande de bourse en ligne
Fin mars	 Communiquer à la personne chargée de la réception des demandes de bourses ou des justificatifs complémentaires à la demande en ligne le guide utilisateur de Siècle-Bourse qui vous est fourni. 	 Guide pour la gestion des demandes de bourse de lycée en ligne : réception des demandes ou justificatifs et transmission au service académique des bourses
De fin mars à fin de campagne	 Transmettre régulièrement au service académique des bourses (SAB) les justificatifs remis par les parents au secrétariat, à l'aide des bordereaux édités dans Siècle Bourse de lycée Transmettre au SAB les demandes papier reçues (bordereaux dans Siècle Bourse de lycée) Poursuivre l'information des parents d'élèves 	
Courant mai et début juin En collège	 Identifier les élèves boursiers de 3^{ème} qui n'ont pas présenté de demande de bourse (papier ou en ligne) et relancer les familles) 	Edition disponible dans le module Bourse de lycée de Siècle

8

Période	Actions	Ressources
A compter du 5 juillet	Transmettre les derniers justificatifs fournis et éventuelles demandes papier (y compris celles arrivées hors délai) au SAB	

Clés de réussite de la campagne de bourse de lycée 2019

- mobiliser les acteurs au sein de l'établissement (professeurs principaux, CPE, assistants sociaux, service administratif et d'intendance...) et à l'extérieur (associations, centre sociaux...);
- utiliser/diffuser les supports de communication et d'accompagnement des familles (affiche, flyer, tutoriels vidéos, guides...);
- faciliter l'accès des familles au service en ligne en mettant à la disposition de celles qui le souhaitent un accès internet accessible soit aux jours et heures d'ouverture de l'établissement pendant la durée de la campagne, soit à des plages horaires communiquées aux familles, avec l'aide d'un agent de l'établissement si nécessaire (exigence CNIL).

1. L'activation des téléservices

Cette opération concerne les établissements qui n'ont aucun service en ligne ouvert.

L'activation des téléservices s'effectue dans le module **Administration Téléservices** de **SIECLE**, menu **Gestion des services > Ouverture – fermeture** :

Edward (Edward) Franciska Edward (Edward) Franciska De L'EDWard) De La Recolleraci	VTIONALE, T SUPERIEUR Adm	inistration Tél	éservices /	Admi Gestion des servi	nistration Té ices / Ouverture ,	léservices (Année 2014 / fermeture	/2015)
	Accueil	Aide	Edition		Quoi de neuf	Informations académiques	Quitter
Gestion des services	Accès des Responsabl	es Accès	des Elèves	Statistiques			
Cet établissemen des élèves.	t n'a pas encore mis les tél	léservices à di	sposition de	s responsables el			
Les eleves nouve aux téléservices d compte téléservic	llement affectes dans votre lans leur établissement d'o es dans votre établisseme	e etablissemer origine pourror nt.	nt et leurs pa nt continuer à	rents qui accedaie à utiliser le même	ent		
	Activer les Télése	ervices					

Le paramétrage des services en ligne par le chef d'établissement s'effectue dans le même module.

Le service « **Bourse de lycée** » est **ouvert dans tous les établissements publics** lorsque la campagne est disponible dans **SIECLE**.

2. La notification des comptes d'accès

Cette opération concerne les **établissements** qui n'ont **pas encore notifié de comptes** téléservices aux **responsables** légaux des élèves concernés par la campagne de bourse de lycée :

- élèves de 3^{ème} de collège public
- élèves de lycée non boursiers en 2018-2019 et souhaitant présenter une demande pour 2019-2020

Elle s'effectue dans Administration téléservices, menu Accès des responsables > Notifier en masse.

ministère	ARENA - Accédez à vos applications Bienvenue M. DIRECTEUR
	Base élèves établissement (BEE) Mise à jour
Scolarité du 2nd degré	Consultation et export Commun
Gestion des délégationsGestion des personnels	Nomenclatures Administration Téléservices SIECLE Admin

Accès des Responsables	Accès des Elèves
Notifier en masse	
Gérer le compte responsa	ble / élève

<u>Remarque</u> : Un élève ne peut pas se connecter à la demande de bourse de lycée avec son propre compte. Un **compte responsable est absolument nécessaire**.

3. La personnalisation du message d'accueil

Dans le menu **Paramétrage > Message d'accueil** du module **Administration Téléservices**, l'établissement d'origine peut personnaliser le message qui sera affiché **en temps réel** sur la page d'accueil des services en ligne de l'élève et sur celle du responsable.

Il s'agit d'un **message général** concernant les services ouverts, qui peut permettre de valoriser la demande de bourse de lycée en ligne pendant le temps nécessaire, ou d'annoncer l'ouverture au 28 mars 2019 de ce service et les modalités d'accompagnement des parents prévues par l'établissement.

Exemple :



Pour en savoir plus sur le module Administration Téléservices, vous pouvez vous reporter à la documentation "Administration Téléservices - Guide utilisateur" fournie par les services informatiques de votre rectorat.

Découvrir FranceConnect

Bulletin académique nº 811 du 1 avril 2019

FranceConnect, c'est quoi ?

- FranceConnect est un dispositif d'identification qui vous permet de simplifier les démarches en ligne :
 - En pratique, le bouton FranceConnect affiché sur une administration en ligne vous permet de vous y connecter, sans avoir à créer de compte sur le site
 - Gratuit, il s'appuie sur des comptes certifiés existants
 - Par ailleurs, FranceConnect agit comme un tiers de confiance entre :
 - Vous, internautes majeurs cliquant sur le bouton FranceConnect
 - Les Fournisseurs de Service (FS) : administrations en ligne qui peuvent profiter de la qualité de ces identités pour permettre cette fois-ci d'accéder à leurs propres services
 - Les Fournisseurs d'Identité (FI) : des acteurs ayant distribué à leurs utilisateurs des identités numériques délivrées après vérification des données de leur identité

FranceConnect, c'est quoi ?

• Ce que FranceConnect apporte ?

o + SIMPLE

FranceConnect propose à l'utilisateur d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant l'un de ses comptes existants.

Plus besoin de jongler avec une multitude d'identités numériques.

• + SECURISE

FranceConnect ne stocke pas les données personnelles. Seules les données d'identité sont communiquées au service en ligne, dans le respect des contraintes de confidentialité et de manière sécurisée. A chaque connexion, un email est envoyé.



Accédez simplement à vos services publics en ligne

Un seul bouton. Aucune inscription préalable.



3 > S'authentifier avec un des 3 comptes

- La plupart des internautes détiennent déjà des identités numériques, c'est pourquoi FranceConnect s'appuie actuellement sur 3 comptes existants :
 - o celle du compte impôts.gouv.fr,
 - o celle du compte d'assurance maladie Améli.fr,
 - o celle de La Poste-Loggin.
- Avec l'une des 3 identités, l'internaute peut accéder à d'autres services que ceux pour lequel cette identité était initialement prévue.

3 > M'authentifier avec impots.gouv.fr

• S'identifier avec IMPOTS.GOUV

o sur le portail des impôts impots.gouv.fr, rendez-vous sur votre « espace particulier »



• Puis diriger vous vers « création de mon espace particulier »



Saisissez votre numéro fiscal à 13 chiffres figurant en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus.

Saisissez votre numéro de déclarant en ligne à 7 chiffres figurant en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus.

Numéro fiscal :	
Declarant 1 :	00 01 123 400 789 C
Déclarant 2 :	07 01 987 765 432
Numero de teledeclarant :	voir votre de daration
Revenu fiscal de référenc	e: 26 100.
Référence de l'avis :	12 76 1234567 00
Numéro FIP :	61 51 12 1234567890 A
Numéro de rôle :	011 A
Date d'établissement :	08/08/2013
Date de mise en recouvrem	ent: 31/07/2013

À noter : Chaque membre d'un foyer fiscal peut avoir son compte personnel. Si votre conjoint a déjà un identifiant, assurez-vous de prendre le deuxième numéro de déclarant.

3 > M'authentifier avec Ameli.fr

Si vous utilisez AMELI.FR

- o sur le portail de l'assurance maladie http://www.ameli.fr/#
- Cliquez sur « compte Ameli, Accédez à votre espace personnel »
- o Puis sur « je crée mon compte »

			pour les assurés
JE VEUX UN COMPTE L'espace personnel qui me rend bien des services. En créant mon compte ameli, je peux : Suivre mes remboursements Télécharger mes attestations Obtenir une carte européenne Contacter ma caisse par email → Je découvre mon compte pas à pas		JE RENSEIGNE MES INFORMATIONS PERSONNELLES Le code provisoire, permettant de créer votre compte ameil, sera envoyé par courrier postal pour plus de sécurité. Vous le recevrez sous 8 jours.	Mon compte ameli Annuaire santé
		Champ obligatoire Champ obligatoire	
JE CRÉE	MON COMPTE	RETOUR CONTINUER	> compte ameli Accédez à votre

Presse | Oui sommes

ssurance

aladie

Services en ligne

🕽 annuaire santé

qui vous convient

Trouvez le médecin

Rechercher

- Enfin renseignez vos informations personnelles (n° de sécurité sociale, 0 date de naissance, nom, et code postal)
- Un code provisoire vous sera envoyé par courrier pour plus de sécurité

³ > S'authentifier avec un des 3 comptes

• Si vous utilisez la POSTE

La Poste est un partenaire FranceConnect. Vous pouvez utiliser votre identité numérique délivrée par La Poste pour bénéficier des services proposés par les administrations en ligne FranceConnectées.

 Pour créer votre identité numérique La Poste, vous pouvez aller sur le portail de La Poste https://www.idn.laposte.fr/



• Cliquez sur « je m'inscris » et rentrez votre adresse email et votre mot de passe

4 > Les avantages de FranceConnect

• FranceConnect vous facilite les démarches en ligne

- En évitant de fournir sans cesse les mêmes justificatifs pour diverses démarches
- o En évitant de devoir mémoriser et jongler avec de multiples identifiants
- En évitant l'abandon des démarches au moment de la demande de création de compte

• FranceConnect, c'est :

- Une connexion facilitée : vous accédez avec l'identifiant et le mot de passe de votre choix à tous les sites de l'administration.
- Une fluidité des parcours web : authentifiés avec FranceConnect, vous êtes automatiquement reconnus d'un site à l'autre (Mairie, Région, fournisseur d'eau, etc).
- o L'assurance d'une relation de confiance : des données sécurisées.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE Services en ligne – demande de bourse de lycée

Guide pour l'accompagnement des parents

15/03/2019 Diffusion nationale

SIECLE

La demande en ligne de bourse de lycée

Guide pour l'accompagnement des parents

Mars 2019

Table des matières

Les informations essentielles		2
1.1 L'objet du service	3	
1.2 Le périmètre	3	
1.3 Le calendrier	3	
2 La demande de bourse de lycée par les parents		4
2.1 La connexion	4	
2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements	6	
2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier	6	
2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne »	6	
2.5 Récapitulatif des données fiscales du concubin	8	
2.6 Récapitulatif de la demande	11	
2.7 Accusé de réception et estimation du droit à bourse	12	

Nouveauté 2019

Quel que soit le mode de connexion au téléservice bourse de lycée, les données récupérées seront identiques :

- Connexion par France Connect (facilitée voir le guide de connexion)
- Connexion directe par le compte Education nationale

Ainsi le demandeur aura moins de renseignements à compléter dans sa demande.

Les informations essentielles

1.1 L'objet du service

Bourse de lycée permet via internet dans Scolarité services, au représentant légal d'un élève :

- de faire sa demande de bourse pour un enfant scolarisé en classe de 3^{ème} au collège ou au lycée,
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- de fournir selon sa situation des précisions pour que la demande soit complète,
- de mettre à jour la fiche de renseignements administrative, pour l'élève et lui-même,
- de connaitre dès le dépôt de la demande le montant de la bourse qu'il est susceptible de toucher,
- de suivre l'avancement de son dossier.

1.2 Le périmètre

La demande en ligne de bourse de lycée s'adresse aux élèves de collège public, de lycée public et d'EREA.

1.3 Le calendrier

Les dates de campagne sont définies nationalement et gérées par le téléservice.

- En 2019, la date de début de campagne est fixée au 28 mars 2019
- La date de fin de campagne est fixée au 4 juillet 2019.

Dans Administration téléservices, le service est ouvert pour tous les établissements.

2 La demande de bourse de lycée par les parents

Pour connaître la procédure de création de compte pour les responsables, consultez :

Guide préparation bourses lycée 2019

2.1 La connexion

Dans la mesure où la demande de bourse de lycée peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des **représentants légaux** de l'élève peut présenter une demande, mais une seule pourra être retenue. Article D. 531-6 du code de l'éducation : Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.

Le parent peut choisir :

- 1 Soit de valider et se connecter directement à Scolarité services en saisissant son identifiant et son mot de passe (il s'agit des codes d'accès que l'établissement a communiqué au parent responsable). <u>Rappel</u> : la connexion par le compte ATEN se fait au moyen d'un compte responsable, et non élève.
- 2 Soit de se connecter avec France Connect France Connect permet de se faire reconnaître par un fournisseur d'identité que choisit le parent, soit Impots.gouv, soit La Poste, soit Ameli, soit Mobile Connect, soit Msa et faciliter ainsi l'échange d'informations entre administrations pendant la durée de connexion.

Utiliser les guides de connexion disponibles sur le portail pléiade.

Après avoir procédé à cette identification en saisissant par exemple son identifiant pour Impots.gouv, il devra saisir les nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente.





Après la connexion, choisir Bourse de lycée parmi les services proposés à gauche de l'écran

2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements

Dès la connexion au téléservice Bourse de lycée, le parent visualise, et modifie si nécessaire, une partie des données administratives de son enfant et les siennes.

<u>Remarque</u> : les informations modifiées seront immédiatement intégrées à la demande de bourse. Par contre, l'établissement devra les valider pour leur intégration dans Base élèves (affichage d'alerte à la connexion à Base élèves – voir guide février 2014).

2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier

Ce choix permet au parent d'éditer le dossier papier avec les renseignements concernant son enfant et lui-même déjà remplis.

Il devra joindre son avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017 et déposer le tout au secrétariat de l'établissement.

2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne »

Deux écrans selon que le parent s'est connecté par France Connect ou directement avec son compte Education nationale

Para connexion France Connect EDE Scolarité services Thé martin Non compre Des Connectés Norma Des Connectés Des Connectés Des Connectés	Le parent va pouvoir signaler une modification de situation qui a entraîné une diminution de revenus Et préciser la nature de la modification.	ADVICATION DE LA COMPACIÓN DE
MINISTÉRE De L'EDUCATION NATIONALI ET De LA REUNESSI.		MINSTERE DE LA REINESSE DE LA REINESSE MIN-Located - methods. Nation - adv MIN-Located - methods. Nation - adv MIN-Located - methods. Nation - adv 19100
Dans le cas d'une connexion pa il sera demandé le numéro fiscal afin de pouvo	r le compte Education nationale, pir récupérer les données fiscales.	Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur votre avis d'impôt 2018 (sur les revenus de 2017) Numéro fiscal * @

L'écran suivant apparaîtra pour faire confirmer au parent son acceptation pour le transfert des données fiscales



Les informations récupérées auprès de la DGFIP apparaissent à l'écran, une seule question peut apparaître si le parent n'est ni marié, ni pacsé. Pour préciser s'il vit en concubinage.



2.5 Récapitulatif des données fiscales du concubin

Dans cette situation, le parent devra renseigner le numéro fiscal du concubin ainsi que ses nom et prénom



U Scolarité service	S THÉO MARTIN		Bienvenue Mme Stéphanie Martin Dernière connexion le 03/04/2019
	SERVICE EN LIGNE BOURSE DE LYCÉE		
	DÉPOSER UN DOSSIER SUIVRE MON DOSSIER	NOUS CONTACTER	
ACCUEIL	Récupération des informations	Informations fiscales	Validation
VIE SCOLAIRE	• Les informations fiscales de mon-ma con	ncubin-e	•
NOTES	Nous venons de recueillir ces informations sur	l'avis d'impôt 2018 de votre concul	bin-e.
BOURSE DE LYCÉE	Avis d'impôt 2018 sur les revenus de 2017 de votre o	oncubin e :	
FICHE DE RENSEIGNEMENTS	Son revenu fiscal de référence Sa situation familiale	14000 € Divorcé-e	
PAIEMENT EN LIGNE DES Factures	Son avis d'impôt 2018 indique un déficit d'années a Nombre d'enfants mineurs ou handicapés à sa cha Nombre d'enfants majeurs célibataires à sa charge Situation déclarée de parent isolé	antérieures Non rge 1 0 Non	
COLLÈGE GEORGES BRASSENS		ANNULE	r 🗸 Poursuivre
SE DÉCONNECTER			
MINISTÉRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	MEN - <u>contact</u> - <u>mentions léga</u>	les - aide	19.1.0

Toutes les données affichées ont été récupérées auprès des services fiscaux

....

Si les revenus ne permettent pas d'attribuer une bourse le parent est informé du dépassement de plafond de ses revenus.

Scol	ARITÉ SERVIC	ES THÉO MARTIN		Bienvenue Mme Stéphanie Martin Dernière connexion le 03/04/2019
MON COMP	™ ರ	SERVICE EN LIGNE BOURSE DE LYCÉE		
ACCUFII	<u> </u>	DÉPOSER UN DOSSIER SUIVRE MON DOSSI	ER NOUS CONTACTER	
HOUGELL		Récupération des informations	Informations fiscales	Avertissement
VIE SCOLAI	RE	■ Avertissement	•	
NOTES		Le montant de vos revenus dépasse le plafond.		
BOURSE DE	LYCÉE	Pour plus d'informations, cliquez ici.		
FICHE DE R	ENSEIGNEMENTS	Si vous souhaitez tout de même déposer une demande Abandonner.	e et recevoir une notification de refus, coch	ez la case ci-dessous, sinon cliquez sur le bouton
PAIEMENT	EN LIGNE DES	Je maintiens ma demande de bourse de lycée.		
FACTURES				Cochez la case de confirmation.
COLLÈGE GEORO	GES BRASSENS		ABANDU	NNER V POURSUIVRE
ر	CONTACT			
SE DÉC	CONNECTER			
	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION			
Libert - Egalist - Proprint République Française	NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	MEN - contact - mentions	légales - aide	19.1.0

Un message apparaît pour lui proposer de maintenir sa demande et recevoir une notification de refus.

2.6 <u>Récapitulatif de la demande</u>

SCOLARITE SERVICE	Bienvenue Mme Stéphanie Martin Dernière connexion le 03/04/2019		
	BOURSE DE LYCÉE		
ACCLIEU	DÉPOSER UN DOSSIER SUIVRE MON DOSSIER	NOUS CONTACTER	
ACCOLIL	Récupération des informations	Informations fiscales	Validation
VIE SCOLAIRE	➡ Récapitulatif de ma demande		
NOTES	Si ces informations sont exactes, cochez la case o Annuler.	le confirmation puis validez vo	otre demande, sinon cliquez sur le bouton
BOURSE DE LYCÉE	Bourse demandée pour : Théo Martin né le 09/01/2003		
FICHE DE RENSEIGNEMENTS	Diminution des revenus : Non		
	Avis d'impôt 2018 sur les revenus de 2017		
AIEMENT EN LIGNE DES		Vous	Votre concubin-e
	Déclarant-e-s	Stéphanie Martin	Pierre Durand
	Situation familiale	T 1800 € Divorcé-e	14000€ Divorcé-e
CULLEGE GEURGES DRASSENS	Nombre d'enfant mineurs ou bandicanés à charge	3	1
CONTACT	Nombre d'enfants majeurs célibataires à charge	0	0
	Déficit d'années antérieures mentionné sur l'avis d'impôt	Non	Non
SE DÉCONNECTER	Situation déclarée de parent isolé	Non	Non
	Je confirme que les informations présentées ici correspo	ondent à la situation de mon ménage	social et fiscal.
7	1		Cochez la case de consentement.
		ANNUI	ER 🗸 VALIDER
MINISTÈRE DE L'ÉDICATION NATIONALE ET DE L'AJEUNESSE	MEN - <u>contact</u> - <u>mentions légales</u>	- aide	19.1

La confirmation des informations contenues dans le récapitulatif est obligatoire pour finaliser la demande.

La validation de cet écran va entraîner l'enregistrement de la demande de bourse en ligne

2.7 Accusé de réception et estimation du droit à bourse



Le bouton **Donnezvotre avis** ouvre le formulaire d'une enquête de satisfaction sur le service **Bourse de lycée**.

Le parent reçoit parallèlement, un **accusé d'enregistrement par courriel** qui est conforme au décret n° 2015-1404 relatif à la saisine de l'administration par voie électronique.

Une fois la demande de bourse en ligne terminée, les représentants légaux continuent de pouvoir consulter le suivi du dossier en accédant au téléservice **Bourse de Lycée**.



Services en ligne – demande de bourse de lycée

14/03/2019 Diffusion nationale

Guide pour le suivi des demandes

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

SIECLE

Réceptionner les justificatifs des demandes de bourse de lycée en ligne

Guide à l'usage des établissements

Mars 2019

Table des matières

1	Les	s informations essentielles	3
	1.1 1.2 1.3	L'objet du service en ligne Le périmètre Le calendrier	3 3 3
2	Le	suivi des demandes en ligne	3
	2.1 2.2	Présentation de la demande reçue par le téléservice Réception des justificatifs	5 5
3	Les	éditions	6
4	Les	s impacts sur la réception des dossiers papiers	7
5	Fin	de campagne de bourse	7
6	Anı	nexes (pour information)	8

1 Les informations essentielles

1.1 L'objet du service en ligne

Le téléservice Bourse de lycée permet via internet dans Scolarité services, au représentant légal d'un élève :

- de faire sa demande de bourse pour un enfant,
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- de fournir des précisions sur sa situation pour que la demande soit complète,
- de mettre à jour la fiche de renseignements administrative, pour l'élève et lui-même,
- de connaitre dès le dépôt de la demande le montant de la bourse qu'il est susceptible de toucher,
- de suivre l'avancement de son dossier.

1.2 <u>Le périmètre</u>

La demande en ligne de bourse de lycée s'adresse aux responsables d'élèves de collège public, de lycée public et d'EREA qui sont scolarisés dans une classe de 3^{ème} en collège, ou dans une classe de niveau lycée en lycée public ou EREA et non boursiers de lycée en 2018-2019.

Seule la campagne annuelle de demande de bourse de lycée qui s'étend du 28 mars au 4 juillet 2019 est concernée par la demande de bourse en ligne.

1.3 Le calendrier

Les dates de campagne sont gérées par le téléservice :

- La date de début de campagne est fixée au 28 mars 2019
- La date de fin de campagne est fixée au 4 juillet 2019. Après minuit le 4 juillet les parents ne pourront plus accéder à la saisie des demandes de bourse de lycée.

Dans **Administration téléservices**, le service est **ouvert** pour tous les établissements publics.

2 Le suivi des demandes en ligne

Les demandes sont réceptionnées dans l'application utilisée par les services académiques des bourses (AGEBNET) et, parallèlement, Sconet-Bourses est alimenté pour les établissements publics d'origine des élèves.

Chaque nuit les demandes formulées dans le téléservice par les parents sont transférées vers les applications utilisées par l'établissement et le service académique des bourses.

La fin de la campagne de bourse est fixée au 4 juillet 2019.

Toutes les demandes seront transférées automatiquement dans les applications, un délai a été prévu pour pallier les éventuelles difficultés matérielles du transfert qui sera réalisé au cours des dernières nuits de la campagne. Ceci afin d'assurer la récupération de toutes les demandes.

Vous pourrez ainsi voir apparaître dans Sconet-Bourses jusqu'au 10 juillet des demandes formulées dans le téléservice jusqu'à la date de fin de campagne.

Le module Sconet-Bourses permet de visualiser les demandes de bourse de lycée saisies par les parents d'élèves de l'établissement dans le téléservice.

Alerte lors de la réception de demande :

un affichage lors de l'accès à Sconet-Bourses.

ISTE DESFILH

2

COLLEGE J-Baptiste DES	FILHES - [0030001K]						
	Accuel SCONET-BOURSES			SCONET-BOURSES (Année 201x-201x	Dès Bour	l'accès	à es dei
Accueil Aide	Guide Contact Quoi de neuf	Informations pratiques		Quatter	Dours	5C3, 31 U	L3 UCI
Bourse des Collèges Bourse des Lycèes	INFORMATIONS 2 demandes de bourse de lycée sont en attente de justificatifs			sont télése infor	arrivé ervice v mé(e)s.	es p ous e	

Sconetmandes par le en êtes

INF Bourse des Collèges Bourse des Lycées Suivi des demandes du service en ligne Réception des justificatifs Editions Réception des dossiers papier Saisie date de réception

Consultation droit ouvert à bourse Récupération des données de

Le menu Bourse des Lycées de Sconet-Bourses comprend un sous menu destiné au Suivi des demandes du service en ligne.

Il se décompose en deux parties :

- Réception des justificatifs
- Editions _

La partie Réception des dossiers papier est inchangée

La partie Réception des justificatifs permet de visualiser les demandes faites en ligne pour les élèves de l'établissement.

Dans la Réception des justificatifs, modalités de la recherche :

Vous avez la possibilité de sélectionner les demandes selon leur état : nouvelle - complète incomplète - abandonnée - toutes les demandes

La recherche peut également s'effectuer par nom d'élève ou nom de demandeur.

Menu Bourse des Lycées

Editions

bourses

La sélection de « Toutes les demandes » mentionne pour chacune l'état de la demande :

O treat	Cuilde	Contrat Consider		(0.000
Accueil Aide	Guide	Contact Quoi de	neur In	rormations pratiques						Quitter
Bourse des Collèges	RECHERC * Les ch	HE DES ELEVES amps signalés par un as	térisque sont obliga	toires.						
Bourse des Lycées	Critères	de recherche 🗸								
			Etat demande	Toutes les deman	des 💌					
Suivi des demandes du service en ligne			Formations*	Toutes les demand	des es	ormation(s)				
Réception des justificatifs Editions			Divisions*	Demandes incomp Demandes complè	lètes tes	livision(s)				
Réception des dossiers papier	Critères r	elatifs à l'élève		Demandes abando	nnées					
Consultation droit ouvert à bourse Récupération des données de bourses	Recherche	des noms d'élèves com FGHTJKLMNC	nençant par la letti P Q R S T U V W	e: XYZ			Recherche par - Nom d'élève - Nom du dem	saisie du:		
				Rec	thercher	Réinitialis	er recherche			
	Selectio		Nom D	ránom	Data de	naiscanco	Formation	Disision	Data damanda	Damanda
	~	025790125AD	D		09/0	1/2002	3EME	381	03/04/2018	incomplète
	v	025820125ES	F		29/1	0/2003	3EME	3B2	02/04/2018	nouvelle
	v	023050123ME	M		18/0	1/2003	3EME	3A2	10/04/2018	complète
	v	021234569RO	R		22/0	7/2002	3EME	3A2	05/04/2018	abandonnée
	Elèves 1 à	4 sur 4 - 🛄 Tout séle	ctionner / désélecti	onner						pages : 1

2.1 Présentation de la demande reçue par le téléservice

La demande et tous les éléments qui la composent apparaissent dans la partie haute de l'écran.



2.2 <u>Réception des justificatifs</u>

L'établissement peut <u>saisir la réception de justificatifs</u> pour les demandes Nouvelles ou Incomplètes :



Services eBuiligeten-adadeaniquen light de bauris 2049 ycée-Guide pour le suivi des demandes

Les familles sont invitées à apporter les justificatifs à l'établissement ou à les adresser par courrier ou courriel au service académique des bourses.

La réception des justificatifs alimentée par l'établissement permettra au service académique des bourses de vérifier si des justificatifs vont leur parvenir.

Lorsque vous cochez la case « Réceptionné », une zone de <u>saisie de date de réception apparaît</u> Vous pouvez soit saisir la date, soit la sélectionner avec l'icône calendrier.

DETAIL DE LA DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE					
Dernière modification le 12/04/2018					
KK KK Demandes précédentes		Retour sélection	demandes		emandes suivantes 🎫 🎫
Demande v Etat demande	complète			enfant concerné	w
Ltat vemanve	comprete			emain concerne	
Demandeur v	hause D				
Informations fiscales v	damast 1 0	8	Déclarant 2		
Avis d'im	mosition 2017 (revenus de 2016)	8	Declarant 2		
Revenu fiscal de ré	férence 25400 C		Parent isolé	Non	
Situation	familiale Pacsé(e)		En concubinage	Non	
Nbre total de personnes a	à charge 1	Motif de	e modification situation	Naissance	
Nbre enfants mineurs ou handicapés a	à charge 1		rammare		
Nbre enfants majeurs célibataires a	à charge 0				
Déficit années ant	érieures Non				
					Informations complémentaires du SAB
Justificatifs v				K	
	A transmettre par le demandeur	r Demandé par le SA	B Réception	iné par l'étab.	
Modification de la situation familiale	✓		06/04/2018	•	
Avis d'imposition 2017 (sur les revenus de 2016)					
Avis d'imposition du concubin 2017 (sur les revenus de					
Situation déclarative ou avis d'imposition 2018 (sur les					
revenus de 2017) Situation déclarative ou avis d'imposition du concubin					
2018 (sur les revenus de 2017)					
Autre					
Avis du SAB 🗸					
					Observations
Demande en attente de justific	atifs 🕘 Demi	ande complète	Demande a	bandonnée	
		Valider	Retour		

Après avoir saisi la réception de justificatifs, **Valider** cet écran afin que les informations soient enregistrées.

Si la case « Autre » a été renseignée par le SAB, celui-ci aura mentionné dans la zone « Informations complémentaires du SAB » la nature du justificatif réclamé.

La zone en bas de l'écran intitulée « Avis du SAB » ne vous est pas accessible.

3 Les éditions

La procédure de suivi des demandes de bourse en ligne permet d'établir un bordereau pour l'envoi des justificatifs réceptionnés dans l'établissement.

Vous pourrez éditer le bordereau concernant les justificatifs que vous venez de saisir en réception dans Sconet-Bourses. Ce bordereau accompagnera votre transmission au service académique des bourses.

Il est également possible de rééditer un bordereau antérieur en sélectionnant soit un élève, soit un bordereau déjà édité.

COLLEGE J-Baptiste DESFILHES - [00300	101K]			
• Bourse des	Lycées > Suivi des demandes du service en	lgne > Editions		SCONET-BOURSE
Accueil Aide Guide	Contact Quoi de ne	uf Informations pratiques		
Bourse des Collèges Bourse des Lycées	EDITIONS CONCERNANT LES DEF * Les champs signalés par un astéris: Choix d'une édition ~	IANDES DE BOURSE DE LYCEE EN LIGNE we sont obligatoires.		
Suivi des demandes du service en ligne	Nouveau bordereau d'envoi d	es justificatifs	Date de début * 01/01/2018	Date de fin * 14/04/2018
Réception des justificatifs Editions	Réédition d'un bordereau d'en	voi	Sélectionner 1 élève Sélectionner 1 bordereau	
Réception des dossiers papier	C Liste des élèves boursiers collège n'ayant pas déposé de dossier			
Consultation droit ouvert à bourse Récupération des données de bourses			Imprimer	

Ce menu d'éditions dans le suivi des demandes du service en ligne intègre également pour les collèges l'édition en liste des élèves boursiers de 3^{ème} qui n'ont pas déposé de dossier. C'est une édition commune avec celle proposée dans la réception des dossiers papier.

Elle permettra de recenser tous les élèves boursiers de 3^{ème} qui n'ont pas déposé de demande de bourse soit en ligne, soit version papier, afin d'effectuer les relances auprès des familles.

4 Les impacts sur la réception des dossiers papiers

La réception d'un dossier papier de demande de bourse de lycée peut être saisie dans le module habituel.

Il ne vous sera pas possible de saisir une réception de dossier papier lorsqu'une demande en ligne aura déjà été saisie pour le même élève. Et l'inverse se produira également, si vous avez réceptionné un dossier papier pour un élève, il ne sera pas possible à l'un de ses responsables du même élève de faire une demande en ligne.

Dans ces situations, qui peuvent correspondre à une double demande pour le même élève, vous devrez transmettre le dossier papier au service académique des bourses en ajoutant l'élève de façon manuscrite sur un bordereau de transmission de dossiers papier.

5 Fin de campagne de bourse

La campagne annuelle de demande de bourse de lycée s'achèvera le 4 juillet 2019.

Des demandes de justificatifs et leur réception pourront se poursuivre jusqu'à la mi-juillet dans le module Sconet-Bourses.

6 Annexes (pour information)

Vous trouverez ci-après trois annexes qui vous présentent les documents qui pourront vous être produits par les parents d'élèves ou que vous recevez par messagerie.

MAQUETTE DE L'AVIS DE DEPOT QUI SERA UTILISE PAR LE SAB POUR RECLAMER DES JUSTIFICATIFS

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ANNEE SCOLAIRE

<Adresse > <Code_Postal > <Commune >

<Entité Gestionnaire>

<Année_Scolaire>

BOURSE DE LYCÉE AVIS DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE BOURSE

<Civilité_Demandeur> <Nom_Demandeur> <Prénom_Demandeur> <Adresse_Demandeur> <Code_Postal_Demandeur> <Commune_Demandeur> <Pays_Demandeur>

Nous vous confirmons qu'une demande de bourse de lycée a été déposée pour l'élève NOM- PRENOM RNIE

Date de dépôt de la demande : <Date_Dépôt>

Votre dossier doit être complété avec les justificatifs ci-dessous :

- <Libellé_Justificatif> : <Informations_Complémentaires>

- ...

<Informations_Complémentaires> <cette zone comprendra les précisions mentionnées par le service académique des bourses à l'attention du demandeur>

Les justificatifs demandés devront être fournis au plus tard le 4 juillet 2019. A défaut, votre demande sera classée sans suite. En cas d'impossibilité de fournir ces justificatifs avant la date indiquée, veuillez nous en informer par courrier.

Les justificatifs demandés peuvent être transmis par courrier au service indiqué en entête de cette lettre, ou déposés au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

A <Commune> Le <Date_Edition>

Autorité

Nom Prénom

MAQUETTE DE L'ACCUSE DE RECEPTION QUE LE SAB PEUT TRANSMETTRE AU DEMANDEUR LORSQUE LA DEMANDE EST COMPLETE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

« Nom entité gestionnaire » Adresse entité Adresse entité CP VILLE ANNEE SCOLAIRE

2018-2019

BOURSE DE LYCÉE ACCUSE DE RECEPTION DE DEMANDE DE BOURSE

A conserver par le demandeur

Nous vous confirmons qu'une demande de bourse de lycée a été déposée pour l'élève NOM-PRENOM – RNIE, scolarisé au « Dénomination_Etab »

Date du dépôt de la demande : JJ/MM/AAAA

A <Commune> Le <date>

Pour le DASEN,

Etablissement d'origine :

UAI Collège NNLKLF FLKMJF IE VILLE

EXEMPLE DE COURRIEL TRANSMIS A L'ETABLISSEMENT SIMULTANEMENT A L'ENVOI AU DEMANDEUR POUR DEMANDE DE BOURSE INCOMPLETE

Objet = Demande de bourse de lycée incomplète

A l'attention de l'établissement : < Dénomination Etablissement>

Vous trouverez ci-dessous une copie de l'information qui a été transmise au demandeur de la bourse à l'adresse : adressemail@dudemandeur

La demande de bourse de lycée saisie en ligne pour l'élève : NOM Prénom élève Etablissement / Division doit être complétée par les documents mentionnés dans l'avis de dépôt que vous trouverez ci-joint.

Le demandeur aura la possibilité de déposer à l'établissement les justificatifs demandés.

Vous voudrez bien en indiquer la réception dans l'outil Bourses de Siècle et en assurer la transmission au service académique des bourses nationales dont les coordonnées sont mentionnées en entête de l'avis de dépôt.

> Le ../../.. (date du jour) L'autorité



Nous sommes là pour vous aider



Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2019-2020

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

>> Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017. En cas de modification substantielle de votre situation entrainant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2018 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2017 à ne pas dépasser	18 105€	19 497€	22 281€	25 763€	29 245€	33 424€	37 601€	41 780€

Un simulateur accessible depuis <u>education.gouv.fr/aides-financieres-lycee</u> vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

<u>Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire public</u>, la demande de bourse de lycée s'effectue en ligne sur votre compte Education nationale jusqu'au 4 juillet 2019. Renseignez-vous auprès de l'établissement scolaire fréquenté.

<u>Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire privé</u>, vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur <u>education.gouv.fr/aides-financieres-lycee</u>

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant. Date limite nationale : 4 juillet 2019

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant ou consulter : <u>www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee</u> et utiliser le simulateur de bourse en ligne



Important : merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

1 - Renseignements concernant les membres de la famille L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom :
Ses prénoms :
Fille Garçon Sa date de naissance : I_I_I_I_I_I_I_I Son département de naissance : I_I_I_I
Sa nationalité : Française 🔲 d'un pays de l'Union européenne 🗖 d'un autre pays 🗖
Si l'enfant est sous-tutelle administrative, indiquez l'organisme :
<u>Vous-même</u>
Vous êtes : le père 🛛 OU la mère 🗖 OU le représentant de l'enfant 🗖
Votre nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom :
Votre adresse :
Code postal : Commune :
N° de tel : Courriel :@
En activité professionnelle · oui 🗍 non 🗍 Profession ·
Situation de famille : marié(e) pacsé(e) en concubinage séparé(e) divorcé(e) veuf(ve) célibataire
Votre conjoint(e) votre concubin(e) ou votre partenaire de Pacs
Est-il : le père 🔲 ou la mère 🛄 de l'enfant
Son nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom :
Code postal · I / I / Commune ·
2 - Renseignements relatifs à la scolarité
Etablissement actuellement fréquenté par votre enfant
Nom de l'établissement :
Code postal : IIII Commune :
Classe actuelle de l'élève : lI (MEF-classe : libellé court)
a completer par retablissement
Cadre réservé à l'administration ENF Ressources Charges et ressources : Nombre d'enfants ENF Ressources

NOM - PRENOM :





Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2019-2020

3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Merci de remplir le tableau ci-dessous :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge	Date de naissance	Etablissement scolaire, université	BOURSIER	
	Date de Haissance	fréquentée ou profession	Oui	Non

4 - Pièces à joindre à votre dossier

Dans tous les cas

- une copie complète de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 de votre concubin(e).
En cas de changement dans votre situation entrainant une diminution de ressources en 2018	Votre situation déclarative des revenus 2018 ou votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, dès sa réception. Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entrainant une diminution de ressources en 2018 et attestation de paiement de la CAF.
En cas de changement récent de votre situation familiale, exclusivement décès de l'un des parents ou divorce ou séparation : vos seuls revenus seront pris en compte	Justificatif de modification de situation familiale - attestation de paiement de la CAF.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2018	L'attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF.

5 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père **D** ou la mère **D** ou le (la) représentant(e) de l'enfant **D** Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22). La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

Signature du chef d'établissement & timbre de l'établissement

DATE :	I_/_	_I/_	<u> </u>	_//_ /
--------	------	------	----------	---------------

<u>POUR UNE ETUDE RAPIDE DE VOS DROITS :</u> REPONDEZ AUX QUESTIONS CI-APRES, POUR VOUS ET VOTRE CONJOINT :

	VOUS (DEMANDEUR) PROFESSION	CONJOINT CONCUBIN PROFESSION
		•
1 - <u>Travaillez – vous</u> ? - êtes-vous salarié :	OUI INON IOUI NON I	OUI INON IOUI NON I
 2 - <u>Etes-vous au chômage ?</u> Depuis quelle date : (Joindre l'attestation de Pôle Emploi précisant la date de la perte d'emploi OU la notification de refus ou de fin de droit). 	OUI NON	OUI □ NON □ _ _ _ _ _
3 - <u>Etes-vous pensionné(e)</u> ?	OUI 🗆 NON 🗆	OUI 🗆 NON 🗆
Depuis quelle date :	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
☐ Invalidité, maladie ☐ Retraite civile ou militaire (Joindre copie du dernier avis de paiement ainsi que celui des ou de la caisse(s)	complémentaire(s)).	
4 - <u>Etes-vous en grave maladie/affection de longue durée</u> ?	OUI 🗆 NON 🗆	OUI 🗆 NON 🗆
Depuis quelle date : (Joindre une attestation de l'assurance maladie)		
5 - <u>Etes-vous divorcé(e) ou séparé(e) ?</u> Depuis quelle date :	OUI 🗆 NON 🗆	OUI 🗆 NON 🗆
(Joindre toute pièce officielle précisant la résidence garde des enfants).		
6 - <u>Etes – vous veuf(ve)</u> ?	OUI 🗆 NON 🗆	
Date du décès du conjoint :		